



VILLE
DE
SULLY-SUR-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2023

Siège de la Mairie de Sully-sur-Loire
3 place Maurice de Sully à Sully-sur-Loire

Délibérations n°2023-011 à 2023-034

Rendues exécutoires après réception en préfecture le 28/03/2023
et publication sur le site internet de la collectivité le 28/03/2023

2023-011	Heures Historiques – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret
2023-012	Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Val de Sully
2023-013	Désignation des délégués de la commune au Syndicat Mixte pour la gestion du centre de formation des apprentis Est Loiret
2023-014	Festival de Musique de Sully et du Loiret : réduction en faveur des Sullylois, des élèves des écoles de Sully (publiques et privée) des membres de la société Musicale, du personnel municipal et du conseil municipal
2023-015	Achat des parcelles AW n° 143, 160, 404 (La Boucherie) appartenant à EQIOM Granulats
2023-016	Budget Principal – Vote des taux d'imposition 2023
2023-017	Provision pour créances douteuses
2023-018	Budget Principal – Vote du Compte de Gestion 2022
2023-019	Budget Principal – Vote du Compte Administratif 2022

2023-020	Budget Principal – Affectation des résultats 2022
2023-021	Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2023
2023-022	Budget Principal – Vote des subventions 2023
2023-023	Budget Annexe Assainissement – Vote du Compte de Gestion 2022
2023-024	Budget Annexe Assainissement – Vote du Compte Administratif 2022
2023-025	Budget Annexe Assainissement – Affectation des résultats 2022
2023-026	Budget Annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2023
2023-027	Budget Annexe Eau Industrielle – Vote du Compte de Gestion 2022
2023-028	Budget Annexe Eau Industrielle – Vote du Compte Administratif 2022
2023-029	Budget Annexe Eau Industrielle – Vote du Compte Administratif 2022
2023-030	Budget Annexe Eau Industrielle – Vote du Budget Primitif 2023
2023-031	Budget Annexe Pompes Funèbres – Vote du Compte de Gestion 2022
2023-032	Budget Annexe Pompes Funèbres – Vote du Compte Administratif 2022
2023-033	Budget Annexe Pompes Funèbres – Affectation des résultats 2022
2023-034	Budget Annexe Pompes Funèbres – Affectation des résultats 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-011	
<i>Heures Historiques – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret</i>	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. HELAINE, Maire-Adjoint en charge des Manifestations rappelle que la compagnie LIA interviendra lors de la manifestation intitulée "les Heures Historiques de Sully", le 20 et 21 mai 2023 moyennant un montant de prestations de 3 760,00 €.

Considérant que la commune de SULLY-SUR-LOIRE prendra en charge, comme chaque année, le règlement de cette prestation,

Le Conseil Municipal,

le Maire-Adjoint entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à demander une subvention de 1 500 € auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes.

POUR	28
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE




Le Maire
Jean-Luc RIGLET




Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le ... 21.10.2023
Publication ou affichage le ... 21.10.2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-012	
<i>Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Val de Sully</i>	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Mme LEVEILLE Jeannette, Maire-Adjointe en charge des Finances propose au Conseil Municipal de solliciter des fonds de concours auprès de la Communauté de communes du Val de Sully, pour les travaux suivants :

Objet	Nature d'opération	Montant HT du projet	Reste à financer par la ville	Montant du fonds de concours sollicité (50 %)
Fourniture et pose de stores solaires à l'école des Grands - Centre	Réaménagement de bâtiment public	26 160 €	26 160 €	13 080 €
Changement de matériel informatique (poste du CCAS, bureau des adjoints, verbalisation électronique police municipale)	Matériel informatique	3 555 €	3 555 €	1 777,50 €
	TOTAL	29 175 €	29 175 €	14 857,50 €

Acte rendu exécutoire après : 27 MARS 2023
Réception en Préfecture le 27 MARS 2023
Publication ou affichage le

Le Conseil Municipal,
la Maire-Adjointe entendue,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

de solliciter un fonds de concours de 14 857,50 € auprès de de la Communauté de communes du Val de Sully.

POUR	28
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Le Maire
Jean-Luc RIGLET

Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le **27 MARS 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION

14 mars 2023

DATE D'AFFICHAGE

14 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-013

Désignation des délégués de la commune au Syndicat Mixte pour la gestion du Centre de formation des Apprentis Est-Loiret (CFA)

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. le Maire rappelle que la commune de SULLY-SUR-LOIRE est représentée au CFA Est du Loiret par Mme Catherine MORISSEAU (déléguée titulaire) et Mme Edwige LEVEILLE (délégué suppléante).

Pour des motifs tirés de la bonne administration de la Commune, le Conseil Municipal est sollicité afin de désigner Mme Edwige LEVEILLE en tant que titulaire, et Mme Catherine MORISSEAU en tant que suppléante, pour siéger au Syndicat Mixte pour la gestion du CFA.

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

de désigner Mme LEVEILLE Edwige en tant que titulaire et Mme MORISSEAU Catherine en tant que suppléante, pour siéger au Syndicat Mixte pour la gestion du CFA EST DU LOIRET.

POUR	28
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Le Maire
Jean-Luc RIGLET



Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le 21.03.2023.....
Publication ou affichage le 21.03.2023.....

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION

14 mars 2023

DATE D'AFFICHAGE

14 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-014

Festival de Musique et du Loiret : réduction en faveur des Sullylois, des élèves des écoles de Sully (publiques et privée), des membres de la Société Musicale, du personnel municipal et du Conseil Municipal

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Mme LEVEILLE Edwige, Conseillère Déléguée à la Culture, propose comme l'an passé, de faire bénéficier :

- chaque Sullylois, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une place offerte pour une place achetée pour le concert de son choix parmi ceux sélectionnés ayant lieu à SULLY ;

- chaque élève des classes de cycle 3 des écoles primaires (publiques et privée) de Sully-sur-Loire d'une place offerte pour le concert pédagogique proposé par l'association des Amis du Festival à Sully-sur-Loire (Espace Blareau).

- chaque membre de la Société Musicale, sur présentation de la carte délivrée par ladite société, d'une place offerte pour le concert de son choix parmi ceux sélectionnés ayant lieu à SULLY ;

- chaque membre du personnel municipal d'une place offerte pour le concert de son choix parmi ceux sélectionnés ayant lieu à SULLY ;

- ainsi que chaque membre du Conseil Municipal d'une place offerte pour le concert de son choix parmi ceux sélectionnés ayant lieu à SULLY.

Acte rendu exécutoire après : 27 MARS 2023
Réception en Préfecture le 27 MARS 2023
Publication ou affichage le

Il est toutefois précisé qu'il ne sera pas possible de cumuler les places dans le cas où une personne appartiendrait à la fois à deux entités.

Le Conseil Municipal,

la Conseillère Déléguée entendue,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

de faire bénéficier :

- chaque Sullylois, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une place offerte pour une place achetée pour le concert de son choix parmi ceux sélectionnés ayant lieu à SULLY ;

- chaque élève des classes de cycle 3 des écoles primaires (publiques et privée) de Sully-sur-Loire d'une place offerte pour le concert pédagogique proposé par l'association des Amis du Festival à Sully-sur-Loire (Espace Blareau).

- chaque membre de la Société Musicale, sur présentation de la carte délivrée par ladite société, d'une place offerte pour le concert de son choix parmi ceux sélectionnés ayant lieu à SULLY ;

- chaque membre du personnel municipal d'une place offerte pour le concert de son choix parmi ceux sélectionnés ayant lieu à SULLY ;

- ainsi que chaque membre du Conseil Municipal d'une place offerte pour le concert de son choix parmi ceux sélectionnés ayant lieu à SULLY.

Il est toutefois précisé qu'il ne sera pas possible de cumuler les places dans le cas où une personne appartiendrait à la fois à deux entités.

POUR	28
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Le Maire
Jean-Luc RIGLET

Acte rendu exécutoire après : 27 MARS 2023
Réception en Préfecture le 27 MARS 2023
Publication ou affichage le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-015	
<i>Achat des parcelles AW n° 143, 160, 404 (La Boucherie) appartenant à EQIOM Granulats</i>	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. DAIMAY, Maire-Adjoint en charge de l'Urbanisme rappelle que le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 19 septembre 2022, le compromis de vente avec la société EQIOM Granulats, afin que la commune de Sully-sur-Loire devienne propriétaire des parcelles cadastrées section AW n° 143, n° 160 et n° 161 (pour partie), pour une contenance de 120 751 m², au prix de 90 750 €.

Pour rappel, la société EQIOM Granulats a bénéficié d'une autorisation par arrêté préfectoral en date du 25 août 2022, pour le renouvellement et l'extension de la carrière de la Brosse sur la commune de Sully-sur-Loire (environ 35 ha en extension).

Dans le cadre des obligations de remise en état du site, la commune de Sully-sur-Loire envisage d'acquérir une partie de cette extension (soit environ 12 ha), afin d'aménager une zone de promenade et un circuit écologique, destinés à ses habitants pour la découverte de la faune et de la flore.

Après réalisation du bornage par le cabinet géomètre-expert SOUESME, les terrains situés au lieu-dit La Boucherie concernés par l'achat sont cadastrés AW n° 143 (68 001 m²), n° 160 (33 110 m²) et n° 404 (19 572 m²), pour une superficie totale de 120 683 m².

Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le**27 MARS 2023**.....
Publication ou affichage le

Le Conseil Municipal,
le Maire-Adjoint entendu,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article 1^{er} :

d'acquérir au prix de 90 750 € des terrains cadastrés AW n° 143 (68 001 m²), n° 160 (33 110 m²) et n° 404 (19 572 m²), pour une superficie totale de 120 683 m².

Article 2 :

d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à la vente.

POUR	28
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le **27 MARS 2023**
Publication ou affichage le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOIRE
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-016	
<i>Budget Principal – Vote des taux d'imposition 2023</i>	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est sollicité afin de fixer les taux des taxes directes locales :

Taxes Foncières	Taux
Propriétés bâties	40,15 %
Non bâties	41,88 %
Taxe habitation	7,82 % (figée par la loi)

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Acte rendu exécutoire après : 27 MARS 2023
Réception en Préfecture le 27 MARS 2023
Publication ou affichage le 27 MARS 2023

DECIDE

Article unique :

de fixer les taux d'impositions ci-dessus pour l'année 2023.

Produits attendus 2023 à taux constants : 3 621 175 €.

POUR	28
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Le Maire
Jean-Luc RIGLET

Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le**27 MARS 2023**.....
Publication ou affichage le**27 MARS 2023**.....

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-017	
<i>Provision pour créances douteuses</i>	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. le Maire expose que l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les communes ont l'obligation de constituer une dépréciation lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur les comptes de tiers est compromis et ceci malgré les diligences faites par le comptable public.

Le montant de la provision à inscrire pour les créances non recouvrées en 2021 est de 4 000 €.

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

d'inscrire une provision pour créances douteuses d'un montant de 4 000 € à l'article 6817 du BP 2023.

POUR	28
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Le Maire
Jean-Luc RIGLET

Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le **27 MARS 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-018	
BUDGET PRINCIPAL	
<i>Vote du Compte de Gestion 2022</i>	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion est établi à partir des pièces comptables transmises par le Maire,

Puis propose au Conseil Municipal de passer au vote,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le comptable public a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant par ailleurs, l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la commune.

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Compte de Gestion du Budget Principal du Comptable public pour l'exercice 2022 dont les écritures et le résultat de l'année 2022 sont identiques à ceux du Compte Administratif du Budget Principal pour l'année 2022.

POUR	28
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Le Maire
Jean-Luc RIGLET

Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le **27 MARS 2023**
Publication ou affichage le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27

DÉLIBÉRATION 2023-019	
BUDGET PRINCIPAL	
<i>Vote du Compte Administratif 2022</i>	

Présents (22) : Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOU DI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-14,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Maire avant le 30 juin de l'année n+1,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Considérant que M. le Maire doit quitter la séance et être remplacé par un Président de séance,

Considérant que Mme DION est élue Présidente de la séance relative au vote des Comptes Administratifs du Budget Principal de la commune et de ses Budgets Annexes,

M. le Maire quitte la séance.

Mme DION déclare « je vous propose d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la commune tel que présenté ».

VILLE DE SULLY SUR LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat de clôture N-1	260 511,91				260 511,91	
<i>Part de Fonctionnement affectée à l'Investissement (pour mémoire)</i>						
Opérations de l'exercice	1 318 882,34	1 262 571,03	7 603 746,41	8 155 240,77	8 922 628,75	9 417 811,80
Résultat de Clôture	-316 823,22		551 494,36		234 671,14	
Restes à réaliser	206 505,58	529 319,20		0,00	206 505,58	529 319,20
Résultat cumulé	5 990,40		551 494,36		557 484,76	

Mme DION fait procéder au vote,
Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, (M. le Maire ne prend pas part au vote),

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la commune tel que présenté.

POUR	27
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le 27 MARS 2023



Le Maire
Jean-Luc RIGLET

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-020	
BUDGET PRINCIPAL	
<i>Affectation des résultats 2022</i>	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

de l'affectation suivante :

- Excédent de fonctionnement..... 551 494,36 €
Affecté en recettes d'investissement la somme de 551 494,36 € à l'article 1068 « réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés »

- Déficit d'investissement - 316 823,22 €
Affecté en dépenses d'Investissement à l'article 001 – Résultat d'Investissement reporté

POUR	28
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Le Maire
Jean-Luc RIGLET



Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le **27 MARS 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-021	
BUDGET PRINCIPAL	
<i>Vote du Budget Primitif 2023</i>	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 20 février 2023,

Considérant que le Budget Primitif 2023 s'équilibre à hauteur de :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 782 150,00 €	7 727 671 ,88 €
Recettes	8 782 150,00 €	7 727 671 ,88 €

Après examen chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré par 24 voix POUR et 4 CONTRE,

Acte rendu exécutoire après : 27 MARS 2023
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Budget Primitif 2023 tel que présenté.

POUR	24
CONTRE	4
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le **27 MARS 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	22

DÉLIBÉRATION 2023-022	
BUDGET PRINCIPAL	
<i>Vote des subventions 2023</i>	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Conformément au débat d'orientations budgétaires en date du 20 février 2023,

Vu les documents budgétaires présentés pour les propositions d'attributions de subventions au budget primitif 2023,

M. le Maire propose d'attribuer les subventions telles que présentées étant précisé que les membres des bureaux des associations concernées ne prennent pas part au vote eu égard à leur qualité de présidents, trésoriers et secrétaires d'associations.

Le Conseil Municipal,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, étant précisé que MM. HELAINE, LAURENT, CHERREAU, BRUNET, Mme LEVEILLE Edwige, chacun en ce qui les concerne ne prennent pas part au vote eu égard à leur qualité de présidents, trésoriers et secrétaires d'associations.

DECIDE

Article unique :

d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Désignation de l'association	Subvention	
	ordinaire	exceptionnelle
FÊTES		
Comité des fêtes	36 000	
Sully - Saint Germain	200	
Ass sange	10 000	
Confrèrerie de la Faisanderie	1 500	
ENSEIGNEMENT		
La Récré USEP	500	
Ass sportive culturelle J.M BLANCHARD	335	
ASSOCIATIONS CULTURELLES		
Centre d'animations et de loisirs	9 000	
Amities et Danse	1 500	
Société musicale	10 000	
Les Amis du Festival	1 500	
Comité de jumelage SULLY/BRADFORD	500	
Culture et patrimoine	1 000	
Été musical de sully sur loire	200	
SPORTS		
Athlétisme	4 000	
Badminton	4 000	
Basket Ball	17 000	
Judo Club	16 000	
Football	50 000	
Hand ball	45 000	
Tonic club	1 000	
Pétanque	4 000	
Rugby	13 500	
Tennis	12 000	
Archers du Sullias	4 500	
Volley ball	500	
Aikido	300	
Canoë	1 500	
F.N.A.C.A.	100	
Le souvenir Français	140	
SOCIAL		
ADS Emploi vert	9 000	
Association des donneurs de sang bénévoles	200	

Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le **27 MARS 2023**

Amicale des employés municipaux	2 500	
Association soins à domicile Sully/Chateauneuf	720	
S.N.A.D	900	
Sully Espoir	1 000	
Les attelages du château	500	
Montgolfière de Sully-sur-Loire	5 000	
Amicale du personnel de l'hôpital de sully sur Loire	500	
Association des conciliateurs de justice cour appel d'Orléans	200	
TOTAL	266 295	

POUR	22
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le **27 MARS 2023**
Publication ou affichage le
.....3/3

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-023	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
<i>Vote du Compte de Gestion 2022</i>	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion est établi à partir des pièces comptables transmises par le Maire,

Puis propose au Conseil Municipal de passer au vote,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le comptable public a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant par ailleurs, l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la commune.

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Acte rendu exécutoire après : 27 MARS 2023
Réception en Préfecture le 27 MARS 2023
Publication ou affichage le

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Compte de Gestion du Budget Annexe Assainissement du Comptable public pour l'exercice 2022 dont les écritures et le résultat de l'année 2022 sont identiques à ceux du Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement.

POUR	28
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le**27 MARS 2023**.....
Publication ou affichage le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27

DÉLIBÉRATION 2023-024	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
<i>Vote du Compte Administratif 2022</i>	

Présents (22) : Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :
Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. le Maire ayant quitté la salle,

La séance est placée sous la présidence de Mme DION,

Mme DION déclare « je vous propose d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Assainissement tel que présenté ».

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat de clôture N-1	30 162,11				30 162,11	0,00
<i>Part de Fonctionnement affectée à l'Investissement (pour mémoire)</i>						
Opérations de l'exercice	337 740,05	411 543,16	294 650,90	298 794,55	632 390,95	710 337,71
Résultat de Clôture	43 641,00		4 143,65		47 784,65	
Restes à réaliser	9 600,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00	0,00
Résultat cumulé	34 041,00		4 143,65		38 184,65	

Mme DION fait procéder au vote,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (M. le Maire ne prend pas part au vote),

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Assainissement tel que présenté.

POUR	27
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE


Le Maire
Jean-Luc RIGLET



Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le **28 MARS 2023**
Publication ou affichage le **28 MARS 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-025	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
<i>Affectation des résultats 2022</i>	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Acte rendu exécutoire après :

Réception en Préfecture le 27 MARS 2023

Publication ou affichage le 27 MARS 2023

Article unique :

de l'affectation suivante :

- Excédent de fonctionnement 4 143,65 €
Affecté en recettes de fonctionnement à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

- Excédent d'investissement 43 641,00 €
Affecté en excédent d'Investissement à l'article 001 – Résultat d'Investissement reporté

POUR	28
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Le Maire
Jean-Luc RIGLET

Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le **27 MARS 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-026	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
Vote du Budget Primitif 2023	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants :

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 20 février 2023,

Considérant que le Budget Primitif 2023 s'équilibre à hauteur de :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	332 832,65 €	343 848,53 €
Recettes	332 832,65 €	343 848,53 €

Après examen chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Acte rendu exécutoire après : 27 MARS 2023
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le 27 MARS 2023

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Assainissement tel que présenté.

POUR	28
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le**27 MARS 2023**.....
Publication ou affichage le.....**27 MARS 2023**.....

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-027	
BUDGET ANNEXE EAU INDUSTRIELLE	
<i>Vote du Compte de Gestion 2022</i>	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion est établi à partir des pièces comptables transmises par le Maire,

Puis propose au Conseil Municipal de passer au vote,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le comptable public a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant par ailleurs, l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la commune.

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le 27 MARS 2023
Publication ou affichage le 27 MARS 2023

DECIDE

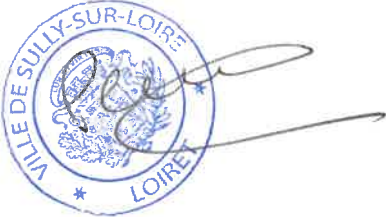
Article unique :

d'adopter le Compte de Gestion du Budget Annexe Eau Industrielle du Comptable public pour l'exercice 2022 dont les écritures et le résultat de l'année 2022.

POUR	28
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le**27 MARS 2023**.....
Publication ou affichage le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27

DÉLIBÉRATION 2023-028	
BUDGET ANNEXE EAU INDUSTRIELLE	
<i>Vote du Compte Administratif 2022</i>	

Présents (22) : Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. le Maire ayant quitté la salle,

La séance est placée sous la présidence de Mme DION,

Mme DION déclare « je vous propose d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Eau Industrielle tel que présenté ».

Acte rendu exécutoire après :

Réception en Préfecture le 28 MARS 2023

Publication ou affichage le 28 MARS 2023

VILLE DE SULLY SUR LOIRE - BUDGET EAU INDUSTRIELLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat de clôture N-1	0,00	335 154,13	0,00	25 520,47	0,00	360 674,60
<i>Part de Fonctionnement affectée à l'Investissement (pour mémoire)</i>						
Opérations de l'exercice	0,00	6 872,05	59 757,37	89 210,56	59 757,37	96 082,61
Résultat de Clôture	342 026,18		54 973,66		396 999,84	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	342 026,18		54 973,66		396 999,84	

Mme DION fait procéder au vote,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (M. le Maire ne prend pas part au vote),

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Eau Industrielle tel que présenté.

POUR	27
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE




Le Maire
Jean-Luc RIGLET

Acte rendu exécutoire après : 28 MARS 2023
Réception en Préfecture le : 28 MARS 2023
Publication ou affichage le : 28 MARS 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-029	
BUDGET ANNEXE EAU INDUSTRIELLE	
<i>Affectation des résultats 2022</i>	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

de l'affectation suivante :

- Excédent de fonctionnement 54 973,66 €
*Affecté en recettes de Fonctionnement à l'article 002 – Résultat de
Fonctionnement reporté*

Acte rendu exécutoire après :

Réception en Préfecture le 2.7 MARS 2023

Publication ou affichage le 2.7 MARS 2023

- Excédent d'investissement..... 342 026,18 €
Affecté en recettes d'Investissement à l'article 001 – Résultat d'Investissement reporté

POUR	28
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Le Maire
Jean-Luc RIGLET



Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le **27 MARS 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-030	
BUDGET ANNEXE EAU INDUSTRIELLE	
Vote du Budget Primitif 2023	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 20 février 2023,

Considérant que le Budget Primitif 2023 s'équilibre à hauteur de :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	114 973,66 €	348 026,18 €
Recettes	114 973,66 €	348 026,18 €

Après examen chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Acte rendu exécutoire après :

Réception en Préfecture le 27 MARS 2023

Publication ou affichage le

DECIDE

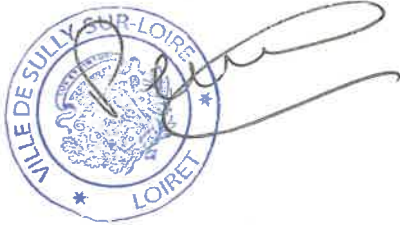
Article unique :

d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Eau Industrielle tel que présenté.

POUR	28
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le**27 MARS 2023**.....
Publication ou affichage le.....

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-031	
BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES	
<i>Vote du Compte de Gestion 2022</i>	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion est établi à partir des pièces comptables transmises par le Maire,

Puis propose au Conseil Municipal de passer au vote,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le comptable public a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant par ailleurs, l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la commune.

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Compte de Gestion du Budget Annexe Pompes Funèbres du Comptable public pour l'exercice 2022 et dont les écritures et le résultat de l'année 2022 sont identiques à ceux du Compte Administratif du Budget Annexe Pompes Funèbres.

POUR	28
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le 27 MARS 2023
Publication ou affichage le 27 MARS 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27

DÉLIBÉRATION 2023-032	
BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES	
<i>Vote du Compte Administratif 2022</i>	

Présents (22) : Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOU DI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. le Maire ayant quitté la salle,

La séance est placée sous la présidence de Mme DION,

Mme DION déclare « je vous propose d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Pompes Funèbres tel que présenté ».

VILLE DE SULLY SUR LOIRE - BUDGET POMPES FUNEBRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat de clôture N-1	0,00	0,00		7 828,62	0,00	7 828,62
<i>Part de Fonctionnement affectée à l'Investissement</i>						
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	9 711,91	11 182,21	9 711,91	11 182,21
Résultat de Clôture	0,00		9 298,92		9 298,92	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00		9 298,92		9 298,92	

Mme DION fait procéder au vote,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (M. le Maire ne prend pas part au vote),

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Pompes Funèbres tel que présenté.

POUR	27
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Le Maire
Jean-Luc RIGLET

Acte rendu exécutoire après : 27 MARS 2023
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le 27 MARS 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-033
BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES
<i>Affectation des résultats 2022</i>

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :

Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :

Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

de l'affectation suivante :

- Excédent de fonctionnement 9 298,92 €
Affecté en recettes de Fonctionnement à l'article 002 – Résultat de Fonctionnement reporté

POUR	28
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE




Le Maire
Jean-Luc RIGLET

Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le **27 MARS 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
14 mars 2023	

DATE D'AFFICHAGE	
14 mars 2023	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

DÉLIBÉRATION 2023-034
BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES
<i>Vote du Budget Primitif 2023</i>

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, MM. CHERREAU, DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, LAURENT, BELHADJ, NALET, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX, GABRIEL.

Pouvoirs (5) :
Mme PERRONNET (ayant donné procuration à M. CHERREAU)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme BADOUX (ayant donné procuration à M. MARTIN)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absent (1) :
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 20 février 2023,

Considérant que le Budget Primitif 2023 s'équilibre à hauteur de

	Fonctionnement
Dépenses	18 309,92 €
Recettes	18 309,92 €

Après examen chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le 27 MARS 2023
Publication ou affichage le 27 MARS 2023

DECIDE

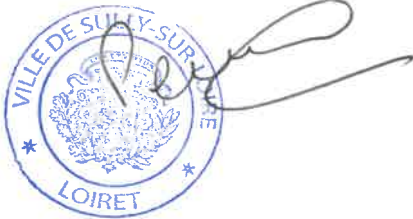
Article unique :

d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Pompes Funèbres tel que présenté.

POUR	28
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Acte rendu exécutoire après : **27 MARS 2023**
Réception en Préfecture le**27 MARS 2023**.....
Publication ou affichage le